

## Le financement court terme de votre entreprise sécurisé



### En cas de disparition du dirigeant, votre entreprise saura-t-elle rééquilibrer sa trésorerie ?

Pour assurer l'équilibre de la trésorerie de votre entreprise et faire face aux dépenses courantes de son activité, vous pouvez être amené à recourir à des crédits bancaires court terme. Mais en cas de disparition du dirigeant, l'organisation de votre entreprise peut être fragilisée, les prises de décisions liées à son activité interrompues et la gestion des engagements impactée.

Avec HSBC e-Vanoise<sup>(1)</sup>, vous assurez un capital en cas de décès ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) de la personne désignée, en vue de garantir les crédits de trésorerie contractés auprès de votre banque HSBC Continental Europe.

(1) HSBC e-Vanoise est un Contrat d'assurance collective en cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie n°004/800/367, souscrit par HSBC Continental Europe auprès de HSBC Assurances Vie (France), entreprise régie par le Code des assurances. Dans la limite des dispositions contractuelles.

### 3 raisons essentielles pour faire le choix de HSBC e-Vanoise

- ◆ **Renforcer la maîtrise du besoin en fonds de roulement de votre entreprise en toutes circonstances**  
En cas de décès ou de Perte Totale Irréversible d'Autonomie (PTIA) de la (des) personne(s) assurée(s), HSBC e-Vanoise garantit, dans la limite du capital couvert, le remboursement des découverts utilisés chez HSBC Continental Europe à la date de mise en œuvre du contrat. Votre entreprise est ainsi protégée et sa trésorerie maîtrisée. Le solde du capital, après complet remboursement de la banque, reviendra au(x) bénéficiaire(s) de second rang désigné(s) par le client (personne(s) physique(s) pour les entreprises individuelles, ou l'entreprise elle-même, s'agissant d'une personne morale).
- ◆ **Sécuriser la relation avec ses fournisseurs**  
Anticiper la disparition d'un dirigeant, c'est permettre à votre entreprise de garantir auprès de ses partenaires le respect des délais de paiement négociés.
- ◆ **Préserver les héritiers du défunt**  
En cas de décès du dirigeant et de passif successoral, les dettes professionnelles peuvent être mises à la charge des héritiers. HSBC e-Vanoise permet de protéger financièrement lesdits héritiers.

## Le remboursement des crédits de trésorerie assuré en toutes circonstances

En cas de disparition du dirigeant<sup>(1)</sup> ou de toute personne essentielle au fonctionnement de votre entreprise, les crédits accordés par la banque peuvent devenir un handicap pour votre activité.

Avec HSBC e-Vanoise :

- ◆ Vous désignez l'assuré : Dirigeant<sup>(1)</sup> de votre entreprise
- ◆ Votre société souscrit le contrat HSBC e-Vanoise et paie les primes d'assurance.
- ◆ HSBC Continental Europe est désigné bénéficiaire de 1<sup>er</sup> rang du contrat.

Votre entreprise bénéficie du solde éventuel du capital versé en cas de décès ou de PTIA de l'assuré.

## Une couverture complète et modulable

- ◆ Un capital est versé en cas de Décès ou de PTIA de la personne assurée, si le sinistre survient avant les limites d'âge précisées dans le contrat.
- ◆ Dès la signature de la demande d'adhésion, l'assuré désigné au contrat est couvert en cas de Décès ou de PTIA consécutifs à un accident, dans la limite de 500 000 €. Cette garantie provisoire, accordée sans formalité, cesse dès la décision de l'assureur (acceptation ou refus) et en tout état de cause, 90 jours après la date de signature de la demande d'adhésion. Elle correspond au montant du capital défini sur la demande d'adhésion.
- ◆ Votre contrat vous propose des montants garantis flexibles : de 10 000 € à 1 500 000 €. Ainsi, HSBC e-Vanoise s'adapte à l'évolution du besoin en fonds de roulement de votre entreprise. Le montant du capital garanti peut être modifié et ajusté à tout moment.
- ◆ Le montant du capital garanti peut être modifié et ajusté à tout moment, sous réserve de la réalisation des examens médicaux, le cas échéant.

## Une adhésion en toute simplicité

- ◆ Une adhésion facilitée grâce à la e-signature des documents contractuels dès lors que l'assuré est le représentant légal de la société.
- ◆ Une adhésion rapide rendue possible grâce à l'accord immédiat délivré par l'assureur si les conditions d'acceptation sont réunies.
- ◆ Un **simple** questionnaire de santé jusqu'à 400 000 € de capitaux à garantir pour les personnes âgées de moins de 51 ans.
- ◆ Des limites d'âge étendues :
  - la personne à assurer peut adhérer au contrat HSBC e-Vanoise jusqu'à 70 ans,
  - l'entreprise bénéficie de la garantie décès jusqu'aux 74 ans de l'assuré, ou jusqu'à ses 67 ans en cas de PTIA.

## Pourquoi choisir HSBC ?

Votre chargé d'affaires connaît votre entreprise et vos projets de développement, il peut donc vous conseiller et vous accompagner avec des solutions sur mesure.

Il peut s'appuyer à cet effet sur un pôle d'experts en assurance et vous proposer une démarche en 3 étapes :

- ◆ Un rendez-vous diagnostic avec vous pour l'analyse de vos assurances actuelles et de vos besoins.
- ◆ Un accompagnement pendant toute la durée de vie du contrat avec la possibilité de moduler les garanties en fonction du développement de votre activité.

## Bon à savoir

- ◆ Selon le montant des capitaux souscrits, des formalités administratives et médicales peuvent être nécessaires pour l'acceptation de l'adhésion par l'assureur.
- ◆ Si l'entreprise souhaite procéder à la résiliation de ce contrat d'assurance, et notamment si elle a remboursé les concours octroyés par la banque ; HSBC e-Vanoise n'étant pas adossé à une ligne de crédit ; elle devra effectuer cette résiliation moyennant un préavis d'un mois par Lettre Recommandée avec Avis de Réception.
- ◆ Aucun examen médical jusqu'à 400 000€ pour les assurés de moins de 51 ans répondant « non » à l'ensemble des questions du questionnaire de santé. Un accord immédiat est alors délivré par l'assureur.
- ◆ La personne à assurer au contrat devra être âgée de plus de 18 ans et de moins de 71 ans au jour de l'adhésion.
- ◆ Le capital n'est pas versé de manière systématique en cas de décès ou de PTIA de l'assuré, les conditions de mise en oeuvre de la garantie doivent être réunies.
- ◆ Les garanties sont soumises à des limitations et des exclusions (comme par exemple, les limites d'âge de l'assuré mettent fin aux garanties décès (74 ans) et PTIA (67 ans) et la présence d'exclusions entraînent l'absence de prise en charge du sinistre).
- ◆ En cas de décès ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie de l'assuré, le capital est versé à la banque à hauteur des sommes qui lui sont dues. Le reliquat éventuel sera quant à lui versé à l'entreprise adhérente.
- ◆ La seule banque bénéficiaire possible du contrat HSBC e-Vanoise est HSBC Continental Europe.
- ◆ Les informations relatives aux caractéristiques et conditions du produit faisant l'objet de la présente note, ainsi que les informations afférentes à la fiscalité, sont pertinentes à la date mentionnée sur celle-ci. Postérieurement à cette date, le lecteur est invité à vérifier directement auprès de son chargé d'affaires l'exactitude des informations mentionnées. Dans tous les cas, le lecteur doit se référer à la documentation contractuelle remise à l'adhésion.

## HSBC Continental Europe

Contactez votre chargé d'affaires habituel ou HSBC Relations Clients Entreprises

**0810 83 84 85** Service 0,05 € / min + prix appel Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00.

Connectez-vous sur [www.business.hsbc.fr](http://www.business.hsbc.fr)

Suivez HSBC Commercial Banking 

(1) On entend par dirigeant : le représentant légal ou le garant de la personne morale.

## HSBC Continental Europe

Société Anonyme au capital de 1 062 332 775 euros - SIREN 775 670 284 RCS Paris - Siège social : 38, avenue Kléber - 75116 Paris - Banque et intermédiaire en assurance immatriculé auprès de l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance - [www.orias.fr](http://www.orias.fr)) sous le n° 07 005 894 – 02/2023